

## Séance du mardi 24 janvier 2023

### Délibération n° 2023-03

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 19 janvier 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 19 janvier 2023

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

***Présents :*** Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Marylène CELLIER – Bertrand GAULÉ – Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL – Thomas RIGAUD – Julie SABY

***Absent(s) représenté(s) :***

Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON –  
Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

***Absents :*** OHANESSIAN David - Charlotte PIERRAT

**Objet : FINANCES – Approbation du projet de rénovation de l'église, la statue de Sainte-Consorce et tableau des 2 anges – autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions**

Madame l'adjointe aux affaires sociales, en charge du patrimoine expose

L'inventaire des biens de l'église réalisé en 2017 a donné lieu à la découverte de deux tableaux : l'Annonciation, tableau classé, restauré pendant 2 ans et remis en place sous l'égide de la DRAC, en janvier 2021. Le deuxième tableau, non classé, intitulé les deux anges et Sacré-Cœur trouve pourtant tout son intérêt de par son association avec l'autre œuvre.

Pour une restauration de qualité, il convient d'assurer un traitement de conservation-restauration structurel fondamental sur le support et la couche picturale et traitement esthétique sur la couche picturale sans enlèvement de vernis, étant donnée la très fine couche de ce dernier qui sur le plan esthétique n'est pas perturbante. Le châssis sera changé pour un châssis extensible afin d'assurer à la toile un maintien rigide et de laisser la possibilité de mieux régler la tension. Il s'agira également de dépoussiérer, traiter, réparer le cadre.

La statue de Sainte-Consorce, emblème de la commune, réalisée par Victor FONTAN en 1891, prend place sur un piédestal en extérieur, rue des Combattants. Elle est très endommagée par les intempéries et fragilisée malgré une première restauration en 2016. Compte-tenu des fortes dégradations constatées sur l'œuvre originale, il est proposé de la remplacer par une copie de substitution plus résistante. L'original sera conservé sur socle, dans l'église.

Enfin, les peintures de l'église doivent être reprises après un traitement contre l'humidité. Ce traitement sera réalisé par l'apposition d'un boîtier magnétique dans l'enceinte de l'église afin repousser les remontées humides dans les murs. Un fois les murs asséchés par ce dispositif, ils seront assainis par un ratissage, revêtus d'un enduit neuf et peints avec une peinture minérale respirante.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant HT	TOTAL HT
<b>Tableau des 2 anges</b>		<b>5.664,20 €</b>
<i>Tableau</i>	4.314,20 €	
<i>Cadre</i>	1.350,00 €	
<b>Statue de Sainte-Consorte</b>		<b>14.595,00 €</b>
<i>Copie de substitution de Sainte-Consorte</i>	12.595,00 €	
<i>Socle (aléas)</i>	2.000,00 €	
<b>Rénovation de l'église</b>		<b>32.478,89 €</b>
<i>Assèchement des murs</i>	4050,00	
<i>Traitement, rénovation et peinture des murs</i>	23.428,89	
<i>Aléas</i>	5.000,00	
<b>Total du projet</b>		<b>52.738,09 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :  
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – Abstention : 0 – Pour : 17 – Contre : 0

- **Approuve** le projet de restauration du tableau des deux anges, du chemin de croix de l'église et la réalisation d'une copie de substitution de la statue de Sainte-Consorte selon les estimations présentées
- **Autorise** Monsieur le Maire à adresser des demandes de subventions auprès de :
  - l'État au titre de la DETR 2023 – thématique « rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril »
  - La Région
  - la commission diocésaine d'art sacré
  - tous autres partenaires susceptibles d'aider au financement du projet
- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2023

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*